

## Vous souhaitez effectuer des démarches concernant la santé

- ▶ Information générale ou personnalisée de "premier niveau"
- ▶ Accès au site [ameli.fr](https://ameli.fr), aide à l'utilisation des services en ligne
  - ✓ Création du compte personnel,
  - ✓ Consultation du dossier
  - ✓ Déclaration du médecin traitant
  - ✓ Demande de carte européenne d'assurance maladie
  - ✓ Changement de situation
  - ✓ Edition de documents, numérisation des justificatifs et transmission
  - ✓ Mise en relation avec un conseiller lorsque la situation ne relève pas du premier niveau d'information